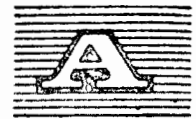


NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/35/757
11 décembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Points 37 et 91 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LA DENUCLEARISATION DE L'AFRIQUE

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Incidences administratives et financières du projet de résolution A
recommandé par la Première Commission (A/35/689, par. 9)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Carl C. PEDERSEN (Canada)

1. A sa 55ème séance, tenue le 11 décembre 1980, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/35/101) concernant les incidences administratives et financières du projet de résolution A recommandé par la Première Commission au paragraphe 9 de son rapport (A/35/689) ainsi que le rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/35/7/Add.26).

2. Les déclarations et observations faites durant l'examen de cette question par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (voir A/C.5/35/SR.55).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans opposition, d'informer l'Assemblée générale qu'au cas où celle-ci adopterait le projet de résolution A recommandé par la Première Commission au paragraphe 9 de son rapport (A/35/689), il faudrait ouvrir un crédit additionnel d'un montant de 9 900 dollars au chapitre 2B du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981.